

Direction Générale

Mairie de SAINT MARCEL LES VALENCE
BP 4 – 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE



Date

18 avril 2017

Destinataire(s) :

Conseil Municipal + présents

Objet : Projet Culturel Scientifique Educatif et Social de la future Médiathèque

Invités : les membres du conseil municipal, les membres de la commission culturelle, et l'association l'Oiseau lire et la MJC.

Présent(s) : liste ci-jointe

Excusé(s) : Mmes MONTMAGNON, PLEINET, TEYSOT, et Mrs ZANI, GELINOTTE, GARDE, FAQUIN et MAGNIN.

Accueil : Monsieur le Maire, Mme VOIGNIER et Monsieur VALLA accueillent l'ensemble des participants et leur présentent le cadre de la réunion et les objectifs à atteindre.

1 – Préambule

Mme VOIGNIER rappelle aux membres présents la définition cadre d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES).

Définition : Le PCSES vise à définir la politique globale d'un équipement, en l'espèce, la médiathèque.

- Il pose la question de l'équipement dans son environnement et y apporte des réponses Son élaboration consiste à choisir et à expliciter les orientations de l'équipement et à définir les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Ainsi défini, le document devient un outil de travail dynamique, permettant notamment de fixer les moyens et de suivre la réalisation du projet.
- Il est fondé sur un bilan initial et il repose sur l'analyse de l'ensemble des missions et activités de l'équipement.
- Il énonce des objectifs et des orientations.
- Il doit être réaliste! Car les objectifs sont définis par rapport aux moyens dont disposera la collectivité pour atteindre les résultats escomptés.
- Il doit être synthétique, il est élaboré en partenariat avec le personnel et l'association qui gère l'équipement et il doit être validé obligatoirement par la Collectivité
- Il s'inscrit dans une durée (3 -10 ans) et il doit faire l'objet de bilans réguliers.

Tél : 04 75 58 92 51

Télécopie : 04 75 58 74 34

E-mail : e.aubert@mairiesmlv.org

Web : www.mairiesmlv.org

- **Il constitue un préalable à toute intervention financière de l'Etat.**

2 - les principales orientations d'un PCSES

- Le PCSES appliqué à la lecture publique doit faire figurer les éléments suivants:
 - Un bilan de l'existant avec rappel de l'historique de l'établissement, de ses fonds, de son public.
 - Une analyse de la situation socioculturelle et économique du territoire où est implanté l'établissement
 - Un état des lieux de l'établissement (moyens, matérielsetc)
 - Le projet doit dégager les grandes priorités, les objectifs (politiques, qualitatifs, quantitatifs,), stratégiques et les expliquer clairement. Ces objectifs doivent venir répondre aux constats posés dans l'analyse du territoire
 - le programme d'actions concrètes permettant de répondre aux objectifs posés, en précisant les moyens nécessaires à sa réalisation
 - Un calendrier de réalisation est à annexer au document
 - Il doit reposer sur une analyse de la relation entre les collections, les publics, le bâtiment, et l'environnement.
 - Il doit proposer des choix.
 - Les axes forts de ces choix contribuent à définir l'identité de l'établissement, ainsi
 - Les collections:
 - Thématiques retenues, axes de présentation choisis,
 - Un bilan de l'existant avec rappel de l'historique de l'établissement, de ses fonds, de son public
 - Les publics visés et politique culturelle
 - Le bâtiment
 - Environnement et mise en perspectives du projet, dans la commune et dans son territoire
 - Les partenariats à développer (éducation nationale, associations socioculturelles...réseaux de bibliothèques...

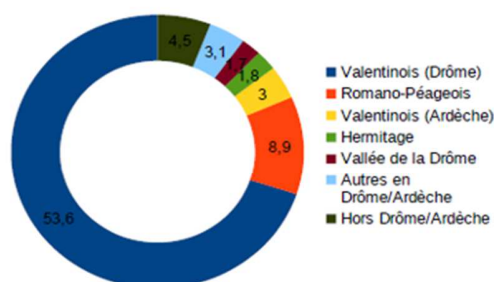
Mme VOIGNIER précise que CHACUN DE CES POINTS FERA L'OBJET DE DEVELOPPEMENT DANS LE PCSES

3 - les pistes de travail du PCSES de Saint Marcel lès Valence

Mme VOIGNIER rappelle le contexte territorial local :

- Population totale de 6 229 habitants au 01/01/2017 :
 - 29 % de 0-19 ans
 - 49 % de 20-59 ans
 - 23 % de plus de 60 ans
- Augmentation de l'arrivée de nouveaux habitants (solde migratoire de 2,6 % entre 2006 et 2013)
- Des ménages modestes : 51,7 % non imposés, nombre important d'ouvriers et d'employés (52,8%), 32 % des plus de 15 ans ne possèdent aucun diplôme.
 - **La répartition par âge est équivalente à celle de l'Agglomération.**
 - **La population augmente sur la commune avec des ménages modestes.**

- **Mobilité professionnelle :**
2416 Saint-Marcellois actifs : 23,3 % travaillent dans la commune et 76,7 % à l'extérieur

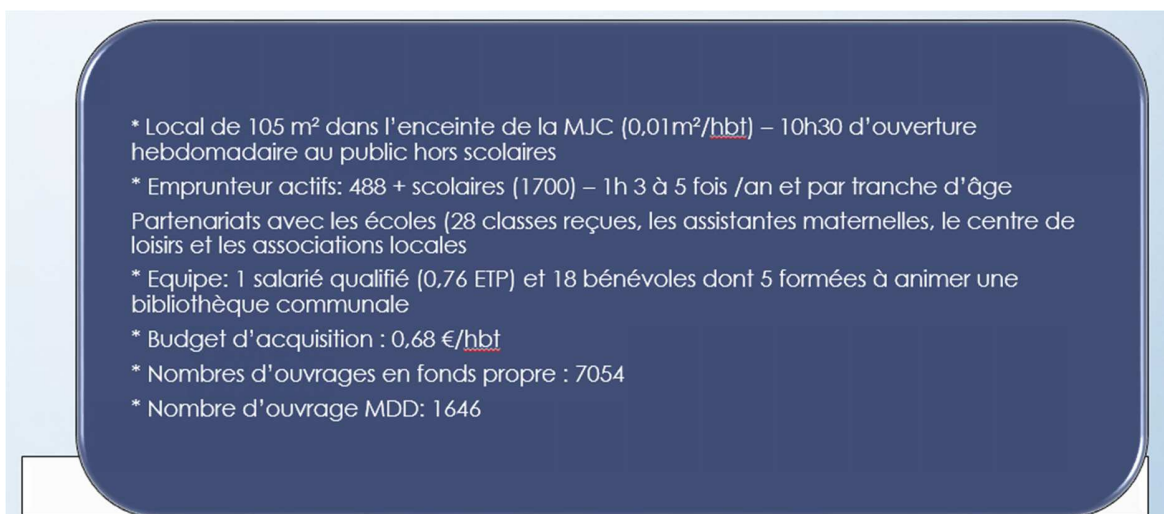


2305 actifs travaillent dans la commune : 24,5 % y habitent également et 75,5 % résident à l'extérieur

Une part importante de Saint-Marcellois travaillent hors de la commune, notamment à Valence. 3/4 des travailleurs à Saint-Marcel viennent d'autres communes.

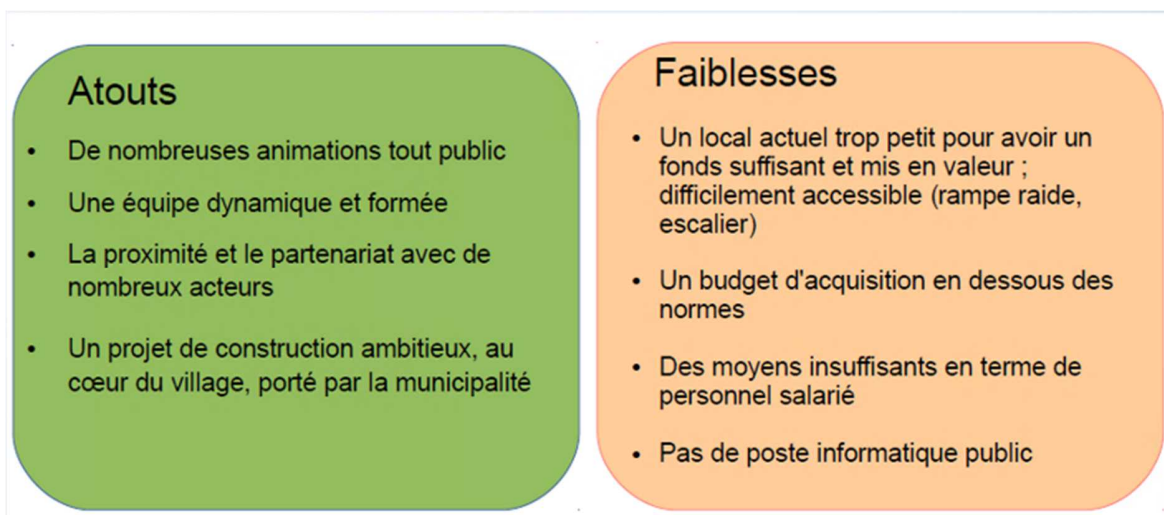
- **Situation économique dynamique :** quasiment autant d'emplois que d'actifs sur le territoire (taux de couverture en emploi de 85%)
- **Bon maillage d'équipements et de services de proximité**
- **Vie locale riche avec un tissu associatif varié**

Un diagnostic de l'équipement actuel est présenté :



- * Local de 105 m² dans l'enceinte de la MJC (0,01m²/hbt) – 10h30 d'ouverture hebdomadaire au public hors scolaires
- * Emprunteur actifs: 488 + scolaires (1700) – 1h 3 à 5 fois /an et par tranche d'âge
- Partenariats avec les écoles (28 classes reçues, les assistantes maternelles, le centre de loisirs et les associations locales
- * Equipe: 1 salarié qualifié (0,76 ETP) et 18 bénévoles dont 5 formées à animer une bibliothèque communale
- * Budget d'acquisition : 0,68 €/hbt
- * Nombres d'ouvrages en fonds propre : 7054
- * Nombre d'ouvrage MDD: 1646

Les + et les – de l'équipement actuel :

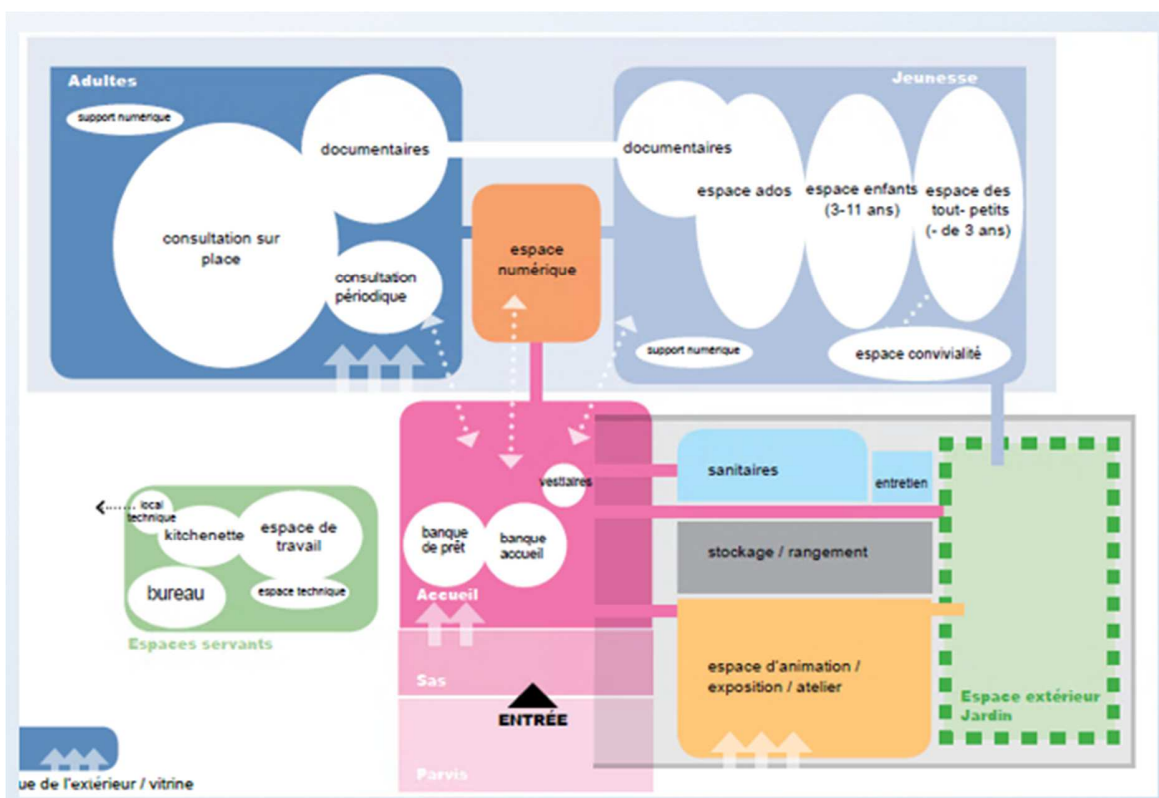


Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• De nombreuses animations tout public• Une équipe dynamique et formée• La proximité et le partenariat avec de nombreux acteurs• Un projet de construction ambitieux, au cœur du village, porté par la municipalité	<ul style="list-style-type: none">• Un local actuel trop petit pour avoir un fonds suffisant et mis en valeur ; difficilement accessible (rampe raide, escalier)• Un budget d'acquisition en dessous des normes• Des moyens insuffisants en terme de personnel salarié• Pas de poste informatique public

Un bref comparatif de l'équipement actuel avec les autres structures gérées par l'état, le département et l'agglomération.

	DRAC	DEPARTEMENT	AGGLOMERATION	BIBLIOTHEQUE ACTUELLE	PROJET
Surface	0,07m ² /hbt et au min. 100 m ²	0,07 m ² /hbt	0,07 m ² /hbt	0,01 m ² /hbt dans bâtiment partagé	450 à 500 m ² soit 0,075m ² /hbt dans un bâtiment autonome et de plain pied
Heures d'ouverture (hors accueil scolaire)	17 à 20h/semaine	15 h/semaine	16h/semaine	10,5h/semaine	A définir
Equipe	1 ETP qualifié pour 2000 hbt	1 ETP CAT-B 1 ETP CAT –C 5 Bénévoles formés	1 ETP CAT-B 1 ETP CAT –C	0,75 ETP CAT-C 18 bénévoles dont 5 formés	A définir
Crédits acquisition	3€/hbt (2€ pour livre et 1€ pour multimédia)	2 €/hbt	2€/hbt	0,70€/hbt	A définir

Préprogramme élaboré à partir du contexte et du diagnostic



Il est précisé que la salle d'animation fera partie intégrante du futur bâtiment.

Mme VOIGNIER avec les autres membres du Comité Technique présentent les réflexions développées à ce jour sur le PCSES de St Marcel lès Valence :

- **Constat/orientations pré-retenues**
- *Le projet de construction de la médiathèque souhaite prendre en compte l'évolution de la population de Saint Marcel lès Valence ainsi que l'évolution des pratiques et usages en bibliothèque. La médiathèque se voudra un lieu ouvert au plus grand nombre, inscrit ou pas, où chacun, jeune et moins jeune, trouvera son espace pour :*
 - *-lire (support papier et tablettes)*
 - *-travailler / rechercher (offre documentaire physique ou dématérialisées)*
 - *-découvrir / apprendre (offre numérique)*
 - *-jouer (jeux de société mis à disposition du public dans les différents espaces)*
 - *-se détendre (lecture de périodiques, écoute de musique en streaming, échange dans l'espace convivialité).*
 - *-se divertir (animations tout public).*

Pour permettre à ce nouvel équipement de mieux remplir son rôle de proximité auprès de la population, et afin d'accroître significativement sa fréquentation, le Comité Technique propose de retenir 3 principaux objectifs:

Objectifs proposés:

Améliorer l'accueil pour les publics existants et attirer les publics qui ne viennent pas

Diversifier l'offre documentaire physique et numérique pour satisfaire un public plus large

Diversifier le programme d'animations pour devenir un lieu culturel de proximité

Objectif n°1:

Faire de la médiathèque un espace convivial
Rendre accessible à tous la nouvelle médiathèque
Etendre les plages d'ouverture

Objectif n°2:

Pour les collections physiques

- Renforcer l'offre documentaire physique
- Constituer un fonds de DVD pour la jeunesse

Pour les ressources dématérialisées

- Mettre à disposition des usagers un équipement
- Accompagner le public
- Communiquer à distance

Il est précisé qu'il n'est pas prévu pour l'instant un site internet dédié uniquement pour la médiathèque. Le site de la mairie restera le portail numérique d'entrée de l'équipement

Objectif n°3:

- Poursuivre et développer le programme d'animations
- Poursuivre et développer les partenariats

Il est demandé qu'en matière d'animation, qu'il soit proposé des ateliers d'accompagnement l'écriture et à la lecture. Il pourra être également proposé des rencontres avec un écrivain public

En synthèse, Le planning de l'opération est reprécisé, ainsi que le partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la bibliothèque Départementale qui restent des partenaires importants dans l'accompagnement de la Commune dans la rédaction de son PCSEC.

Le Comité de travail relatif au PCSES portera un regard sur l'Avant-Projet Sommaire du futur bâtiment. Il rendra compte également de l'avancement dudit projet au présent comité de pilotage avant sa finalisation et sa présentation pour approbation au Conseil Municipal et sa transmission à la DRAC pour instruction.

Le Comité de pilotage valide les objectifs et les développements retenus par le Comité technique.

Il est également précisé que ce projet va être mis en ligne sur le site de la commune afin que chaque St Marcellois puisse en prendre connaissance et apporter ses idées et propositions soit directement soit par courrier à déposer dans la boîte à idée « Culture » disposée sur le présentoir de la Commission culturelle.

Levée de la séance : 22h30